

Nom du produit : ZINC + ULTRA BRILLANT  
 Ref.Nr.: BDS001552\_2\_20151118 (FR)  
 Date de création/révision : 18.11.15 Version : 1.0  
 Remplace : BDS001552\_20140417

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

ZINC + ULTRA BRILLANT  
 Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produits anti-corrosion

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba  
 Touwslagerstraat 1  
 9240 Zele  
 Belgium  
 Tel.: +32(0)52/45.60.11  
 Fax.: +32(0)52/45.00.34  
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

<b>Nom du produit :</b>	ZINC + ULTRA BRILLANT	<b>Date de création/révision :</b>	18.11.15 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001552_2_20151118 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001552_20140417

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Physique:</b>	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
<b>Santé:</b>	Irritation cutanée, catégorie 2 Provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., catégorie 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Environnement:</b>	Non-classifié

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Indicateur du produit:</b>	Contient: acétone; diméthylcétone
<b>Pictogramme(s) de danger:</b>	 
<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention(s) de danger:</b>	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.

### 2.3. Autres dangers

Aucun(e)

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

**Nom du produit :** ZINC + ULTRA BRILLANT  
**Ref.Nr.:** BDS001552\_2\_20151118 (FR)  
**Date de création/révision :** 18.11.15 Version : 1.0  
**Remplace :** BDS001552\_20140417

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	68512-91-4	270-990-9	25-50	F+	12	K,G
xylène	1330-20-7	215-535-7	10-25	Xn	10-20/21-38	A
acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	10-25	F,Xi	11-36-66-67	B
acétone; diméthylcétone	67-64-1	200-662-2	10-25	F,Xi	11-36-66-67	A
éthylbenzène	100-41-4	202-849-4	1-5	F,Xn	11-20-48/20-65	A
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	265-150-3	1-5	Xn	65	B,P
solvant naphta aromatique léger (pétrole)(benzène<0.1%)	64742-95-6	265-199-0	1-5	Xn,N	10-37-51/53-65-66-67	B,P

**Explication des notes**

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail  
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail  
G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006  
K : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)  
P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	-	68512-91-4	270-990-9	25-50	Press. Gas, Flam. Gas 1	H280,H220	K,G
xylène	02-2119752448-30	1330-20-7	215-535-7	10-25	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2	H226,H332,H312,H315	A
acétate d'éthyle	01-2119475103-46	141-78-6	205-500-4	10-25	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	B
acétone; diméthylcétone	01-2119471330-49	67-64-1	200-662-2	10-25	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H319,H336	A
éthylbenzène	01-2119489370-35	100-41-4	202-849-4	1-5	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asp. Tox. 1	H225,H332,H373,H304	A
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	01-2119486659-16	64742-48-9	265-150-3	1-5	Asp. Tox. 1	H304	B,P
solvant naphta aromatique léger (pétrole)(benzène<0.1%)		64742-95-6	265-199-0	1-5	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2	H226,H335,H336,H304,H411	B,P

**Explication des notes**

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail  
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

<b>Nom du produit :</b>	ZINC + ULTRA BRILLANT	<b>Date de création/révision :</b>	18.11.15 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001552_2_20151118 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001552_20140417

G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n ° 1907/2006

K : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)

P : la classification comme cancérigène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux :</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<b>Inhalation :</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Informations générales :** En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



<b>Nom du produit :</b>	ZINC + ULTRA BRILLANT	<b>Date de création/révision :</b>	18.11.15 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001552_2_20151118 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001552_20140417

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Mettre dans un récipient approprié  
Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles



<b>Nom du produit :</b>	ZINC + ULTRA BRILLANT	<b>Date de création/révision :</b>	18.11.15 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001552_2_20151118 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001552_20140417

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits anti-corrosion

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
éthylbenzène	100-41-4	VME	100 ppm
		VLE	200 ppm
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
éthylbenzène	100-41-4	VME	100 ppm
		VLE	125 ppm
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
		VLE	1000 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
éthylbenzène	100-41-4	VME	100 ppm
xylène	1330-20-7	VME	100 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	VME	50 ppm
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	500 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
éthylbenzène	100-41-4	VME	88.4 mg/m3
		VLE	442 mg/m3
xylène	1330-20-7	VME	221 mg/m3
		VLE	442 mg/m3
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3
solvant naphta aromatique léger (pétrole)(benzène<0.1%)	64742-95-6	VME	1000 mg/m3

Nom du produit : ZINC + ULTRA BRILLANT  
 Ref.Nr.: BDS001552\_2\_20151118 (FR)  
 Date de création/révision : 18.11.15 Version : 1.0  
 Remplace : BDS001552\_20140417

		VLE	1500 mg/m3
acétone; diméthylcétone	67-64-1	VME	1210 mg/m3
		VLE	2420 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Procédures d'ordre technique :** Assurer une ventilation adéquate  
 Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

**Protection individuelle :** Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit  
 Assurer une ventilation adéquate

**inhalation :** En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.  
 Protection respiratoire recommandée: Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX)

**la peau et les mains :** Porter des gants  
 Gants recommandés: (alcool de polyvinyle)

**les yeux :** Porter des lunettes.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:** Éviter le rejet dans l'environnement.  
 Recueillir le produit répandu.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

**Aspect : état physique :** Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane.  
**couleur :** Gris.  
**odeur :** Odeur caractéristique.  
**pH :** Non applicable.  
**Point/intervalle d'ébullition :** Non connu.  
**Point d'éclair :** < 0 °C  
**Vitesse d'évaporation :** Non connu.  
**Limites d'explosion : limite supérieure :** Non connu.  
**limite inférieure :** Non connu.  
**Pression de vapeur :** Non connu.  
**Densité relative :** 0.905 g/cm<sup>3</sup> (à 20°C).  
**Hydrosolubilité :** Insoluble dans l'eau  
**Auto-inflammabilité :** > 200 °C  
**Viscosité :** Non connu.

### 9.2. Autres informations

COV: 625 g/l

## SECTION 10: Stabilité et réactivité



<b>Nom du produit :</b>	ZINC + ULTRA BRILLANT	<b>Date de création/révision :</b>	18.11.15 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001552_2_20151118 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001552_20140417

**10.1. Réactivité**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter surchauffage

**10.5. Matières incompatibles**

Agent comburant fort

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

CO,CO2

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>toxicité aiguë:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>cancérogénicité:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>danger par aspiration</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Nom du produit : ZINC + ULTRA BRILLANT  
 Ref.Nr.: BDS001552\_2\_20151118 (FR)  
 Date de création/révision : 18.11.15 Version : 1.0  
 Remplace : BDS001552\_20140417

remplis

#### Informations sur les voies d'exposition probables:

**Inhalation :** L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements  
**Ingestion :** Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie  
**Contact avec la peau :** Irritant pour la peau  
**Contact avec les yeux :** Irritant pour les yeux

#### Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
acétate d'éthyle	141-78-6	LD50 oral rat	5620 mg/kg
		LC50 inhal.rat	30 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 20000 mg/kg
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	LD50 oral rat	> 2000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg
acétone; diméthylcétone	67-64-1	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 20 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 2000 mg/kg

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Non-classifié

#### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
acétate d'éthyle	141-78-6	IC50 algae	5600 mg/l
		LC50 fish	230 mg/l
		EC50 daphnia	610 mg/l
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	IC50 algae	> 1000 mg/l
		LC50 fish	> 1000 mg/l
acétone; diméthylcétone	67-64-1	IC50 algae	> 100 mg/l
		LC50 fish	> 100 mg/l
		EC50 daphnia	> 100 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation



<b>Nom du produit :</b>	ZINC + ULTRA BRILLANT	<b>Date de création/révision :</b>	18.11.15 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001552_2_20151118 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001552_20140417

Pas de données expérimentales disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit :</b>	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
<b>Réglementations nationales :</b>	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1  
ADR/RID - Code de classification:5F

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement



<b>Nom du produit :</b>	ZINC + ULTRA BRILLANT	<b>Date de création/révision :</b>	18.11.15 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001552_2_20151118 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001552_20140417

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Polluant marine	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	(D)
IMDG - Ems:	F-D, S-U
IATA/ICAO - PAX:	203
IATA/ICAO - CAO	203

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.  
Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.  
Directive 99/45/CE  
Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°4 bis: Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	601: Hydrocarbures aliphatiques, saturés ou non, cycliques ou non, 606: Cétones, benzoquinone

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations

\*Explication des phrases de risques:

R10: Inflammable.  
R11: Facilement inflammable.  
R12: Extrêmement inflammable.  
R20: Nocif par inhalation.  
R36: Irritant pour les yeux.  
R37: Irritant pour les voies respiratoires.



<b>Nom du produit :</b>	ZINC + ULTRA BRILLANT	<b>Date de création/révision :</b>	18.11.15 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS001552_2_20151118 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS001552_20140417

R38: Irritant pour la peau.  
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

\*Explication des mentions de danger:

H220 : Gaz extrêmement inflammable.  
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.